

VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS NOTRE PROJET, VOTRE AVENIR

Un corps unique de commandement et de direction
au parcours de carrière rénové et à la gestion adaptée

PROJET DE LOI JUSTICE : LES DEPUTES RETABLISSENT LE BON SENS

Il y a quelques semaines, SYNERGIE-OFFICIERS avait l'occasion d'évoquer le résultat hallucinant des travaux menés par le Sénat, dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi de programmation justice 2018-2022.

La demande d'audience formulée à l'époque par la confédération CFE-CGC auprès de la commission des lois du Sénat, en amont des discussions devant y être menées, était restée vaine.

AU REGARD DE L'ENTREPRISE DE TRANSFORMATION PAR LES SÉNATEURS DU PROJET DE LOI DE RÉFORME JUDICIAIRE EN PLÉBISCITE POUR UNE PRÉSENCE ACCRUE DE L'AVOCAT DURANT LA PHASE D'ENQUÊTE, IL EST TRISTE MAIS POSSIBLE DE PENSER QUE LES REPRÉSENTANTS DES POLICIERS ONT ÉTÉ SCIEMMENT ÉCARTÉS.

Face au spectre de plus en plus concret de la présence de l'avocat lors des perquisitions, et la nécessité de revenir sur les limitations imposées par les sénateurs aux quelques mesures du projet de loi initial susceptibles d'améliorer (un peu) l'efficacité de l'action des policiers, SYNERGIE-OFFICIERS et toute la confédération CFE-CGC se mobilisaient pour insuffler du bon sens et de la réalité aux travaux des députés qui s'amorçaient.

ENTENDU PAR LA COMMISSION DES LOIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SYNERGIE-OFFICIERS RAPPELAIT LES CONDITIONS DE LA GENÈSE DU PROJET DE LOI, ET NOTAMMENT LES PROMESSES FORMULÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉPOQUE, GÉRARD COLLOMB, D'UN « CHOC DE SIMPLIFICATION PROCÉDURALE », CENSÉ REDONNER DU SENS ET DE L'EFFICACITÉ AU TRAVAIL DES ENQUÊTEURS.

Pour contrer les sénateurs qui ont justifié leur volonté d'accroître la présence de l'avocat par une nécessité de mieux garantir l'équité des parties, SYNERGIE-OFFICIERS rappelait aux députés que les meilleurs garants de l'équité sont justement les policiers et les magistrats, dont seul le travail à charge et à décharge guide l'action.

Jamais les représentants d'intérêts privés n'auront vocation à garantir cet équilibre, car ils ne recherchent pas la manifestation de la vérité mais l'exonération des responsabilités de ceux qui les paient !

EN PERSISTANT À CARICATURER LES POLICIERS EN DÉFENSEURS INCONDITIONNELS DES DROITS DES VICTIMES FACE AUX AVOCATS DÉFENSEURS DES DROITS DES MIS EN CAUSE, LES SÉNATEURS ET AUTRES LOBBYISTES PRO-AVOCATS PARTICIPENT GRAVEMENT À LA PARALYSIE DE LA MACHINE JUDICIAIRE, DONT LES SEULES VICTIMES SONT NOS CONCITOYENS LES PLUS FRAGILES (ET SONT SEULEMENT ÉLIGIBLES À L'AIDE JURIDICTIONNELLE... ET ENCORE).

En parallèle, SYNERGIE-OFFICIERS plaidait auprès des députés pour un retour à minima au projet de loi initial, qui ne reste pas satisfaisant en terme de leviers de simplification, pourtant ô combien nécessaires, mais qui comporte tout de même des mesures utiles.

Les travaux en cours à l'Assemblée Nationale, qui devraient se finaliser dans les jours à venir par un vote global, permettent d'ores et déjà de constater avec satisfaction que SYNERGIE-OFFICIERS a été entendu par les représentants de cette chambre.

POUR CE QUI CONCERNE LES ARTICLES RELATIFS À LA PROCÉDURE PÉNALE, LES DÉPUTÉS SONT REVENUS SUR QUASI-INTÉGRALEMENT TOUS LES AMENDEMENTS AU PROJET VOTÉS PAR LES SÉNATEURS - LES MÊMES QUI SUR LES MARCHÉS DE PROVINCE TIENNENT DES DISCOURS DÉMAGOGIQUES LE WEEK-END EN EXIGEANT PLUS DE SÉVÉRITÉ CONTRE LES DÉLINQUANTS !

Il n'est ainsi plus question de la présence de l'avocat durant les perquisitions.

- ✓ La mise en œuvre des écoutes et de la géolocalisation sera de nouveau désormais possible pour des faits punis de 3 années d'emprisonnement au lieu de 5
- ✓ Les TSE seront de nouveau élargies aux crimes en plus de la délinquance organisée.
- ✓ La possibilité de pénétrer de force dans un domicile dans le cadre d'un ordre à comparaitre est rétablie.
- ✓ La cyber-infiltration pourra à nouveau être envisagée pour tous crimes et délits.
- ✓ La prolongation de garde à vue pourra à nouveau se faire sans que le mis en cause doive être présenté obligatoirement à l'autorité judiciaire.
- ✓ L'obligation d'information de l'avocat des mouvements de son client gardé à vue est à nouveau limitée aux auditions, reconstitutions et tapissages.
- ✓ Le « sas » permettant la poursuite de mesures décidées par le Parquet lors de l'ouverture d'une information judiciaire sera maintenu à 48 heures, mais concernera désormais toutes les enquêtes portant sur des crimes et délits punis de 3 ans d'emprisonnement.

A CES MESURES INITIALEMENT INSCRITES DANS LE PROJET DE LOI, LES ÉLUS ONT AJOUTÉ, CONFORMÉMENT À LA DEMANDE FORMULÉE PAR SYNERGIE-OFFICIERS, L'ANONYMISATION POSSIBLE DES POLICIERS ET GENDARMES LORS DU RECUEIL DES PLAINTES ET MAIN-COURANTES.

SYNERGIE-OFFICIERS SE FÉLICITE DES DÉCISIONS DES DÉPUTÉS, QUI VONT DANS LE BONS SENS.

Le chemin reste cependant encore long pour parvenir à l'objectif souhaité de réforme en profondeur de la procédure pénale.

SYNERGIE-OFFICIERS PLAIDE POUR DES MESURES DRASTIQUES, SEULES À MÊME DE GARANTIR LES MOYENS NÉCESSAIRES AUX ENQUÊTEURS POUR ACCOMPLIR LEUR MISSION, TELLEMENT CRUCIALE DANS LA PRÉSERVATION DE LA JUSTICE ET DE L'ORDRE RÉPUBLICAIN.

L'EXAMEN DU PROJET DE LOI, NOTAMMENT AU SÉNAT, A PERMIS D'IDENTIFIER LES FORCES QUI SE LIGUENT CONTRE CETTE ÉVOLUTION POURTANT ESSENTIELLE.

LES FUTURES BATAILLES QUI S'ANNONCENT SERONT RUDES, MAIS VOUS POUVEZ COMPTER SUR SYNERGIE-OFFICIERS, TOTALEMENT MOBILISÉ SUR LE SUJET, POUR DÉFENDRE AU MIEUX LES INTÉRÊTS DES POLICIERS D'INVESTIGATION !

LORS D'UNE CONVOCATION AU SÉNAT DU 7 NOVEMBRE DERNIER, SYNERGIE-OFFICIERS A ÉTÉ SOMMÉ DE PRÉSENTER DES EXCUSES AUX SÉNATEURS PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS, AU PRÉTEXTE DE CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ AYANT CONSISTÉ À DÉNONCER L'EMPRISE DES LOBBIES ET LE CONFORT GRASSOUILLET À LA HAUTE ASSEMBLÉE, BIEN LOIN DE LA FRANCE RÉELLE QUI SUBIT UNE CRIMINALITÉ ENDÉMIQUE. SYNERGIE-OFFICIERS NE S'EXCUSERA JAMAIS DE DÉFENDRE LES POLICIERS QUI EUX RISQUENT LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE AU QUOTIDIEN ET SONT LES DERNIERS GARDIENS DU SOCLE RÉPUBLICAIN DANS BON NOMBRE DE TERRITOIRES.

**DERNIÈRE
MINUTE**

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**